



CONCOURS EXTERNE
POUR LE RECRUTEMENT DE CONTRÔLEURS DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
BRANCHE DE LA SURVEILLANCE
DES 20 ET 21 MARS 2013

ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ N°1

(DURÉE : 3 HEURES - COEFFICIENT 4)

**RÉSUMÉ D'UN TEXTE PORTANT SUR LES QUESTIONS
ÉCONOMIQUES ET SOCIALES DU MONDE CONTEMPORAIN, ET
RÉPONSE À DES QUESTIONS EN LIEN AVEC LE TEXTE**

AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

L'usage de tout matériel autre que celui d'écriture et de tout document autre que le support fourni est interdit. Toute fraude ou tentative de fraude constatée par la commission de surveillance entraînera l'exclusion du concours.

Veillez à bien indiquer sur votre copie le nombre d'intercalaires utilisés (la copie double ne compte pas).

Il vous est interdit de quitter définitivement la salle d'examen **avant le terme de la première heure**.

Le présent document comporte **5 pages** numérotées.

A. Résumez le texte en 200 mots (un écart de plus ou moins 10 % est toléré). Vous indiquerez à la fin de votre résumé le nombre exact de mots qu'il comprend.

B. Définissez et expliquez les mots ou expressions suivants (soulignés et en gras dans le texte) :

- potentiels
- exempte
- ravir
- compétitivité
- appel d'offres

C. Répondez aux questions suivantes :

- 1) Quelles sont les difficultés posées par l'exploitation du gaz de schiste ?
- 2) D'un point de vue économique, quels sont les avantages procurés par l'exploitation du gaz de schiste ?
- 3) D'après vous, les Français sont-ils suffisamment sensibilisés aux risques environnementaux ?

Gaz de schiste : miracle économique ou désastre annoncé ?

En plein débat sur la transition énergétique de la France, le point sur les enjeux économiques et les risques pour l'environnement de cette source d'énergie très controversée.

Le gaz de schiste, qu'est-ce que c'est ?

Le gaz de schiste fait partie des gaz « non conventionnels », c'est-à-dire des gaz dont la méthode d'extraction est différente de celle utilisée pour le gaz naturel. Sous cette appellation, on trouve plusieurs types de gaz :

- le gaz de charbon, plus connu sous le nom de « grisou »
- le gaz de schiste (« shale gas »), contenu à une faible densité dans les roches qu'il faut fracturer
- les « tight gas », des réservoirs de gaz réputés difficiles d'accès, constitués de roches poreuses et peu perméables.

Les pour et les contre

Pour les uns, les gaz de schiste ouvrent des perspectives économiques immenses ; pour les autres, leur exploitation est une atteinte considérable à l'environnement.

Les arguments contre :

Le principal argument invoqué par les anti-gaz de schiste est l'impact potentiel sur l'environnement de son mode d'extraction, la fracturation hydraulique. Cette technologie, la seule qui permette aujourd'hui d'extraire pétrole et gaz de schiste, est devenue l'objet de toutes les peurs. Interdite en France depuis une loi de juin 2011, cette technique est pourtant pratiquée par l'industrie pétrolière depuis la fin des années 1940. On lui reproche principalement l'immense quantité d'eau nécessaire : de 10.000 à 15.000 m³ par puits - l'équivalent de 4 piscines olympiques - mais d'autres critiques sont également formulées à son égard, notamment les risques de pollution des nappes phréatiques et des rivières. Ou encore le nombre important de puits nécessaires et leur impact sur les paysages. À cela, il faut ajouter le manque de transparence sur les additifs chimiques utilisés.

Les arguments des pro-gaz de schiste :

- les emplois **potentiels** : le secteur des hydrocarbures non conventionnels est un grand générateur d'emplois. Un organisme spécialisé dans la prédiction économique, IHS Global Insight, rapporte que le développement des gaz de schiste aux États-Unis a contribué à la création en 2010 de 600.000 emplois directs, indirects et induits. En France, on peut estimer à environ 62.000 le nombre de créations d'emplois pour ce secteur.
- une moindre dépendance énergétique : d'après l'Agence américaine d'informations énergétiques (EIA), la France recèlerait pas moins de 5.100 milliards de mètres cubes de réserves récupérables de gaz de schiste. Soit plus de 100 fois sa consommation annuelle. Avec une production de 20 milliards de mètres cubes par an, la France disposerait de 17,2 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP), soit 12 % de notre production d'énergie (168 TEP). Des éléments à ne pas négliger. En 2011, la facture des importations de gaz et de pétrole a atteint un record à plus de 61 milliards d'euros.

Un blocage français

En France, le sujet fait l'objet de nombreux débats et rien n'a encore été tranché.

Le dossier semblait avoir été scellé en septembre, lorsque François Hollande avait annoncé le rejet de sept demandes de permis déposés auprès de l'État. « En l'état actuel de nos connaissances, personne ne peut affirmer que l'exploitation des gaz et huiles de schiste par fracturation hydraulique, seule technique aujourd'hui connue, est **exempte** de risques lourds pour la santé et l'environnement », avait-il justifié.

Mais le 13 novembre, le chef de l'État a rappelé que la recherche de techniques alternatives à la fracturation hydraulique, interdite en France pour la recherche de gaz de schiste, continuait et qu'il « prendr(ait) ses responsabilités » si une nouvelle technique apparaissait.

Le 28 novembre, Arnaud Montebourg, ministre du Redressement productif, a rouvert la porte au gaz de schiste en estimant que la France doit exploiter son gaz de schiste à l'aide de technologies propres plutôt que l'importer.

Si la loi du 13 juillet 2011 interdit la fracturation hydraulique pour extraire les gaz de schiste, tous les permis de recherche de ce gaz n'auraient pas été annulés. C'est le cas notamment pour trois sites en région parisienne, sur les zones de Nogent-sur-Seine, Leudon-en-Brie et Château-Thierry.

L'enjeu pour les industriels français du secteur.

Des entreprises françaises, situées de l'amont à l'aval de la chaîne, se positionnent déjà sur le marché américain des gaz non conventionnels, cherchant à profiter d'une manne qu'elles espèrent voir s'étendre à l'Asie et à - au moins - certains pays d'Europe. Les industriels du secteur ont toujours souligné les perspectives qu'ouvrirait une exploitation à grande échelle des gaz de schiste pour les groupes français. Car c'est un fait : aux différents maillons de la chaîne, des entreprises hexagonales peuvent revendiquer un savoir-faire précieux pour la production de ces gaz si particuliers. On pense à Total et GDF Suez, bien sûr, mais pas seulement ... Du forage à la fourniture des énormes quantités d'eau nécessaires (entre 10.000 et 20.000 m³ par puits), des compagnies comme Vallourec, Technip, Veolia, Suez Environnement, Air Liquide seraient vraisemblablement de la partie.

Dans le reste du monde.

- En moins d'une décennie, les États-Unis ont relancé leur industrie grâce, notamment, à l'exploitation du gaz de schiste qui a renversé l'équilibre énergétique du pays. Les américains sont ainsi devenus le premier producteur mondial de gaz. L'industrie du gaz de schiste a créé directement et indirectement 600.000 emplois en 2010 et ce nombre pourrait atteindre 1,6 million en 2035. C'est grâce à l'exploitation de ces gaz que les États-Unis seront en mesure de **ravir** à l'Arabie saoudite le titre de premier producteur de pétrole à l'horizon 2020 avant de devenir presque autosuffisants en matière énergétique d'ici à 2035.

L'exploitation massive des « shale gas » a entraîné un effondrement des prix du gaz outre-Atlantique, désormais cinq fois moins élevés qu'en Europe. Un atout de taille pour la **compétitivité** industrielle américaine.

- Alléchée par le boom du secteur aux États-Unis et par les réserves de son sous-sol, la Chine vient d'organiser un deuxième **appel d'offres** pour l'exploitation de 20 blocs. Les industriels répondent présents en masse. En mars dernier, le pays s'est fixé pour objectif d'extraire 6,5 milliards de mètres cubes par an d'ici à 2015 et, surtout, d'atteindre entre 60 et 100 milliards de mètres cubes cinq ans plus tard.

- La Pologne, qui a accordé des licences d'exploitation, espérant se libérer de sa dépendance au gaz russe, a vite déchanté. Les gisements polonais se sont révélés plus de deux fois moins prometteurs que prévus par l'Agence américaine d'informations énergétiques (EIA). Le pays va cependant consacrer 1,2 milliard d'euros aux gaz de schiste au cours des deux prochaines années, a indiqué le ministre du Trésor.

Documents

Plusieurs études publiées récemment par la Commission européenne remettent désormais en cause l'exploitation des gaz de schiste. Le rapport publié par la DG environnement de la Commission européenne montre que son exploitation s'avère plus polluante que l'exploitation avec les méthodes traditionnelles. Et selon le rapport du Centre de recherche commun (JRC), qui a planché sur la sécurité énergétique européenne, l'exploitation des gaz non conventionnels ne procurerait pas à l'Europe l'indépendance en gaz naturel.

Par Julie Carceller, Les Echos, 30/11/2012